

Fiche d'adhésion 2021/2022



NOM : **Prénom :**

Pour les anciens : j'ai effectué la demande de licence sur le site fédéral : OUI NON

(Voir : <https://www.aikido.com.fr/aide-mon-espace-ffaaa/>)

Date de naissance :/...../..... **Profession :**

Adresse :
.....

 domicile : (signalez « liste rouge »)  portable

 bureau : courriel :

J'accepte de recevoir les convocations aux assemblées générales par courriel : OUI NON

Tarifs : Cotisation : 90 € Droit d'entrée : 25€ Licences adulte: 30 € Etudiants et extérieurs : 50€

Licence enfant nés après le 1/09/2008 : 20 € Versement de€ : [liquide] [chèque]

La licence sportive inclut une assurance de base, voir en bas.

Pour les pratiquants externes licenciés dans un autre club : je certifie sur l'honneur avoir souscrit une licence FFAAA pour la saison en cours auprès du club :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :
.....

Uniquement pour les *adhérents mineurs* : **autorisation des parents ou responsables légaux**

Je soussigné(e),, responsable légal(e), autorise l'adhérent désigné ci-dessus à participer aux activités prévues.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur comme indiqué ci-dessous et notamment j'ai été informé que la responsabilité du club se limite à la durée de la séance, les parents ou responsables légaux étant tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) mineur(s) jusqu'au bord du tatami, de s'assurer de la présence de l'animateur, et de venir les récupérer au même endroit à la fin de la séance, aucun service de garderie n'étant assuré par le club. Je reconnais également dégager l'Aïkikai Club Valentinois de toute responsabilité pour les dommages encourus lors des transports éventuels en véhicules privés.

Lors de la première adhésion, un certificat médical est exigé, fournissez également une photo.

AVERTISSEMENT COVID-2019 : *l'aïkido est une pratique de contact dans un espace clos. Le club s'efforce d'adapter la pratique en fonction des recommandations gouvernementales et fédérales, mais les cours d'aïkido induisent inévitablement des contacts rapprochés avec un ou plusieurs autres pratiquants (cela est moins le cas pour les cours d'armes ou de taïso). Pour la rentrée 2021, l'accès au tatami n'est autorisé qu'avec un pass sanitaire validé.*

J'ai pris connaissance de l'avertissement ci-dessus ainsi que des statuts et du règlement intérieur du club, disponibles auprès du secrétaire, et également sur le site du club www.aikido-valence.fr

Pour tous renseignements administratifs, voir : <https://www.aikido.com.fr/actualites/special-rentree-2021-2022/>.

Fait à, le

Signature (lu et approuvé) :